REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté . Égalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la santé,
de la famille,
et des personnes handicapées**

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION
ET DE L'ORGANISATION DES SOINS

Sous direction de la qualité et du Fonctionnement des établissements de santé
Bureau des systèmes d'information hospitaliers (E3)
Mission PMSI - PMSI SSR : Dr Michel GRAND-JEAN
Tel : +33 (0)1 40 56 50 84 – Fax : +33 (0)1 40 56 50 37
Adrélec : mgrandjean@free.fr
michel.grand-jean@sante.gouv.fr

Paris le 10 juin 2002

Le Chef de la Mission PMSI
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Etablissements intervenant dans les soins de suite ou de réadaptation (SSR)

Objet : Développement de l'accès internet dans les établissements de soins de suite ou de réadaptation.

Le PMSI SSR concerne aujourd'hui plus de 1000 établissements publics ou PSPH. Il sera bientôt étendu aux établissements privés sous OQN. Dans ce cadre, il devient évident que les moyens classiques de communication ne répondent plus aux besoins d'une information mieux adaptée à vos besoins, plus réactive, plus conviviale et, finalement, plus efficace. Notre volonté d'amélioration et cette nécessité ne pourront pleinement s'exprimer qu'au travers des moyens modernes de communications que représente l'internet.

Il paraît vivement souhaitable que tous les établissements de Soins de Suite ou de Réadaptation, par l'intermédiaire de leur Direction, les Commissions Médicales d'Établissements, les Départements d'Information Médicale (DIM) et les services de SSR au travers de leurs médecins, puissent disposer d'un accès à internet et d'adresses électroniques personnalisées.

L'obtention facilitée d'une adresse internet, les conditions aisées et les faibles coûts d'utilisation actuelle sont autant de caractères facilitants pour appuyer cette démarche.

Vous pourrez ainsi être informés régulièrement des évolutions et nouveautés du PMSI SSR. Ceci vous permettra également de réagir et de nous transmettre vos remarques amplifiant, de ce fait, l'écoute active que nous souhaitons avoir auprès des tous les professionnels de terrains.

L'essentiel de l'information concernant le PMSI SSR est d'ores et déjà disponible sur le site internet : www.le-pmsi.fr. Un flash électronique mensuel a également été mis en place : il précise les évolutions et nouveautés du PMSI SSR d'une manière pratique et concise.

Dans cette optique, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre les coordonnées électroniques des personnes impliquées ou intéressées par le PMSI SSR (au moins les vôtres, celles du Président de CME et du médecin DIM). Vos courriers sont à adresser au Docteur Michel Grand-Jean.

Je vous remercie par avance de votre action en ce sens.

Madame Marie-Annie BURETTE

Chef de la mission PMSI

Copie aux présidents de CME et aux médecins DIM.